~~Du régime intérieur~~, des débats
et des discussions de l'académie royale de chirurgie
de 1760 à

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

Dans mes précédentes communications j'ai examiné l'académie royale de chirurgie dans son organisation propre, et comme corps constitué; j'ai parlé de ses rapports avec l'état et des rôles politiques qu'elle eut à travailler; aujourd'hui je veux donner un aperçu de son état intérieur, de la discipline intérieure, de l'emploi de son temps, de la nature et de la forme de ses discussions, des griefs pouvant affecter enfin les mœurs académiques dans les sociétés chirurgicales.

Les faits dont je vais parler se rapportent surtout aux années 1762, 63 et suivantes jusqu'à l'année 1770.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 8 d. 17

libre nommé Directeur en 1762 et titularisé en 1763 ?
Il était de l'inquiéter avant tout du moyen d'employer
de ramener l'ordre dans ~~la chaire~~ l'amphithéâtre, le règlement
avait tout prévu à cet égard ; mais il était ouvertement
violé et le désordre était devenu apparemment permanent ;
plusieurs causes y contribuaient ; les jeunes aliénistes
si avaient que peu de défiance pour les anciens, tout à peine
si ceux-ci pouvaient matériellement conserver leur place
habituelle dans l'institut académique ; la place était
prise par un autre, il en était, pour de nouveaux venus, ou par
des associés qui eux-mêmes quittaient leur résidence pour laquelle
ils avaient été nommés, devaient venir s'établir à Paris,
les chaires, si nombreuses, ne pouvaient pas se pourvoir ainsi à toutes époques

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

les maîtres chirurgiens de la ville de Paris formaient
un corps à part et distinct, et un changement de statuts
ne donnait aucun droit d'y entrer; l'académie
n'avait donc pas à se plaindre de ce chef; seulement
il y avait quant aux places du droits acquis, qui devait
exister en qui n'était pas, les membres de la compagnie
devaient se placer par rang d'ancienneté; l'article 30 du
règlement ne faisait une obligation, il était loisible aux;

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C N

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

~~Tout cependant il a jugé nécessaire ; on a cru devoir que dans l'intérêt~~
~~de l'ordre et pour respecter quelques droits acquis, les nominations des compagnies~~
~~devaient se faire par rang d'ancienneté ; de là l'art. 30 conçu~~
~~ainsi qu'il suit :~~

ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE

« Les académiciens conseillers et adjoints seront inscrits sur des plates séparées
« suivant l'ordre de leur réception à l'Académie, et d'après des délibérations
« ainsi que d'après élections ils donneront leur suffrage suivant
« le même ordre. » Tout là le mot Directeur rappelait, à chaque
~~Cette rédaction ne méritait pas d'être commentée, et l'article 30 était~~
~~inutile~~, écarté : mais sans ~~[illegible]~~ toujours d'autre succès.

« Rien n'est mieux expliqué ~~[illegible]~~ plus intelligible que cet
« article 30, et bien ! il n'a jamais été observé ; chacun de nous a
« pris ce qu'il voulait sans distinction, ni considération ; les plus jeunes
« académiciens s'emparent des places des anciens ; personne cependant
« ne ~~peut~~ doit ignorer les usages qui leur ont été donnés, surtout dans une compagnie
« où l'on doit observer constamment la dignité et la bienséance plus que
« partout ailleurs. »

ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE

mais les jeunes gens se permettaient bien d'autres choses ; c'est à ce point que Bérard dut en écrire à Lamartinière pour l'informer de ce qui se passait à l'académie ; il importa insuite à l'assemblée dans les termes suivants :

« Messieurs, j'ai à vous rendre compte à l'académie d'un fait qui s'est passé « à l'issue de la séance de jeudi dernier et qui pouvait troubler l'harmonie « qui doit régner parmi nous »

« un de nos collègues perpétuels d'académie, occupé à écrire sur son bureau « sur les noms des sujets proposés pour l'élection d'un nouveau membre du « comité, s'apercevant qu'un jeune académicien portait ses regards « sur son papier, malgré de cette indiscrétion, il le pria de vouloir se retirer « mais le jeune académicien oubliant, dans le moment, et de sa santé « et ce qu'il devait à son ancien, à son confrère, s'attira par une réponse « peu modérée des vivacités indécentes. Il est inutile de dire « à des compagnies combien il est important pour la liberté des vœux « et le caractère de ce point gêner les élections par une curiosité déplacée et mal-séante.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE
BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE CHIRURGIE

« j'ai fait un jeune académicien les reproches qu'il méritait,
« il a reconnu sa faute et il espère que la compagnie, usant d'indulgence
« à son égard, lui pardonnera son indiscrétion et ne permettra
« point le nommer. », ceci se passait en 1762, mais

cet incident terminé il en vint d'autres, et toujours de plus
graves : le Bailo de Venise général, « ~~reproche pour manque~~
Libran avait communiqué par rapport à l'Académie l'interprétation des
articles 35 et 36 du règlement ; il y était dit qu'on devait
proposer successivement et sans interruption les remarques qu'on avait
à opposer sur les mémoires dont il était donné lecture
à la compagnie ; « cependant Libran, sous ombre de la
« douceur de nos séances, plusieurs de nos membres
« éclatent en cris immodérés et en discours trop vifs lorsqu'il est
« question d'une discussion, prudente et réservée ; ~~est~~ nous remarquer
« à nous-mêmes, ajoutant Libran que Voltaire aussi lui fait

« que nous devons à nos confrères et à la compagnie en général,
« et défendre dans nos séances des assemblées tumultueuses et bruyantes, »
Cependant ~~mais~~ bientôt le désordre devint encore plus ~~violent~~ ;
Violent ~~général~~ ; c'était à chaque séance du bruit déplorable ! Dans
mes allocutions à la fois fermes et paternelles le directeur cherchait à nouveau
à consoler les esprits et à remonter le moral.

ce malheur, dit-il à ses confrères ; j'ai cru devoir maintenir
« les droits de l'académie ; il est peu de moins de traiter des principes
« sérieux qui méritent à la dignité de nos assemblées, j'ai cependant
« plusieurs fois dû vous rappeler à la règle des règles établies
« dans nos statuts, et je n'oublierai pas que si j'avais le malheur
« de manquer à la compagnie je me manquerais à moi-même »

ce nos assemblées devinrent toujours plus tumultueuses,
« surtout à cause des mêmes ~~fait~~ et malgré le jeune qui
« nous occupent, que trouvent d'abord plusieurs voix
« à la fois, qui étouffent et entrecoupent les observations importantes,

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE VIENNE

et qui leur substituent même des injures aux égards de rait ordre. » 104

« Les Académies indécentes en blâmant la dissertation, parmi nos « confrères, montrent aux progrès de l'art, que nous avons entrepris, « et à toute science humaine qui doit reconnaître comme notre « de l'humanité, en nous communiquant incessamment les lumières « que chacun de nous a acquises, et en nous aidant de leur progrès, « et en bornant constamment les progrès qui nous sont propres « à tous. »

« Sincérité de notre directeur, de vos amis, de votre confrère, « je vous demande votre amitié, pour moi et pour tous les membres « de l'académie ; que cette dissertation qui nous divise « dans la dispute ! Pallados nous avec indulgence nos défauts, et nous « sans rougir les écarts où nous pouvons tomber dans les dissertations « qui sont soumises à notre examen, dissertations sur les « sujets qui nous occupent ; que tous ceux qui trouvent nos plus « de lumières et les mêmes nos observations profitent à les humilier,

« en faisant un usage étalage de leur savoir, et ~~en affectant de~~
« relever les erreurs les plus légères de leurs confrères, que les assemblées
« délibérantes avec la décence qu'elles doivent avoir et se donner pour
« ne pouvoir en publier, pour des disputes indécentes et ~~ridicules~~,
« que l'est, honorable que nous cultivons est bien incertain et
« équivoque pour nous nous nommer si peu d'accord entre nous. »

Mais Libran n'avait pas seulement à se préoccuper
de savoir de établir l'ordre d'entendre il avait
également à prendre ~~soin~~ des mesures pour ~~faire~~ les
membres de l'académie à fonctionner, c'était là la
grande difficulté ~~[illegible]~~ de l'académie qui pour rester
~~[illegible]~~ ; ~~en dépit~~ malgré le règlement, qui prescrivait, comme nous l'avons
dit, un travail modéré mais régulier aux membres de
~~l'académie~~ la compagnie ; ~~les~~ articles étaient tombés en
complète désuétude ; Libran résolut de les remettre en vigueur ;

Pour leur, il fut signé à bon nombre de membres, dans la séance du 17 mars 1763, un engagement dont nous avons retrouvé la copie dans les papiers de la congrégation.

Cette pièce est conçue en les termes :

« Nous soussignés les membres de l'académie royale des sciences, qui ont promis à Mr le Directeur, de fournir chacun un mémoire ou observations, aux époques diverses, sont : »

MM. Mr. Boustonneau et Mr. Longnes } dans le courant du mois de mai prochain.

M. M. Majault et Laracher } dans le courant du mois de juin.

MM. Léan et Mertrud 2m } dans le courant du mois de juillet.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

MM. Dehais Gendron
Pat. Desportes } dans le courant du mois d'août.

MM. Garre
Pat. Jorbier } dans le courant du mois de septembre.

MM. Ravenet
Pat. Lipeter 2.me } dans le courant du mois d'octobre.

MM. Delaunier
Pat. Berdolin } dans le courant du mois de novembre.

MM. Bussac
Pat. Bouvier } dans le courant du mois de décembre.

En 1764.

MM. Burnel
Pat. Dienzaide } dans le courant du mois de janvier.

ACADÉMIE

MM. Delaroche, Jollet } dans le commerce de bois de fer,

Ont dit :

Ils avaient que Libral, dans la prévoyance, avait voulu assurer les travaux de l'aladinié, au moins pour une année ; ~~mais~~ ~~c'était là~~ de simples promesses ; bien qu'ils fussent fidèles à leur parole, il leur avait montrés en marge du titre même, prêtés, que les noms de Longue, Desports et Darbier, comme étant exécutés.

Ont dans la circonstance que Louis, après avoir passé près de trois années à l'armée du Rhin, avait à Lain un petit de famille on de commissaires pour les intérêts ; il s'adressa tout aussitôt de leurs intérêts d'une avec intention de Libral ; pour le Selandier avant tout intercepté concernant les travaux de l'aladinié, il fut dans la séance du jeudi 26 mai 1763 remplie d'engagement dont j'ai très heureusement retrouvé l'original écrit de la main.

C'était probablement à l'avance des Allies qu'il avait préparé Louis le, si minutieux travaux dont il va être question ; et dont la seule énumération dut effrayer bien des savants ; ~~il devait~~ ~~mais la tête même du savant Louis excita l'envie~~ bon nombre de ses collègues ; il sentait lui-même qu'il allait troubler le repos que ~~leur nombre en grand nombre, là leur~~ ~~faisait~~ ~~la plupart s'étaient fait~~ ~~fait bien bien doublé savoir~~ ; aussi il commença par faire le qu'il avait à dire, Louis donna à la lecture de cette alleg pièce que Anecdotes académiques, et il fait président de l'historique Institut « Messieurs, dit-il, « le Manuscrit, ~~dit-il~~, suffit tombé entre les mains il y a quelques jours, la relation imprimée de ce qui fut fait à la première assemblée, publique de la Société royale d'Amiens à Thon-Gallier, dans la salle des états de la province le 10 X^bre 1706, j'ai vu y trouver une anecdote intéressant ~~et digne~~ être rappelé à la mémoire,

dans le zèle des différents membres de cette compagnie naissante. »

« La séance finit par la déclaration publique de quelques uns des académiciens disposés par leur rang et par leur état à contribuer aux travaux de la société qui nommaient le duc d'Aumont, occupations académiques, pour l'année finissante 1767. »

« Les académiciens ordinaires, informés ensuite par écrit de cette déclaration, furent tous à l'instant voix, signée et déposée entre les mains du secrétaire, après quoi le Directeur parla à la compagnie et l'exhorta à concourir ponctuellement et avec une diligence louable les engagements dans lesquels elle venait d'entrer. »

« Une émulation honorable tient aux temps différents, et l'académie royale des Sciences en avait donné l'exemple quelques années auparavant. Il de Fontenelle en apporte dans l'histoire de la nouvelle de cette compagnie qui entreprenait

Séances qui succédaient le règlement donné par le roi le 16 janvier 1699. La plus remarquable fut celle où tous les académiciens présentèrent leur ouvrage auquel ils travaillaient en ce quelque temps, ils espérant l'avoir fini, tel fut malgré de vives oppositions à cette première assemblée à laquelle la plupart de ces allégués suffisent autant que si quelque fait obligés. »

« Je vous dis, ajoutait Louis, que l'académie des sciences ne saurait pas mauvais que de temps en temps des anecdotes académiques propres à ranimer le zèle des académiciens pour l'honneur de la réputation et l'augmenter s'il est possible. »

J'interrompis ici cette délibération pour dire qu'il est un moins certain que les anecdotes académiques aient véritablement réjoui l'assemblée, c'était au fond une invitation à travailler faite à des gens qui pour la plupart n'y étaient pas très disposés.

de Jouvre que Louis l'était lui-même de cette opinion et qu'il ajoute :

« La remarque si juste de Mr Libri qui en quête d'indications a pu lui faire deviner dans un temps fixé quelques observations à l'Académie ; mais, dit Louis intérieurement, le fait qui mérite du lui mériter de l'admiration et mon sujet de plaintes de la part d'inconnu. »

Et quel était le mien qui déplaignait de l'empressement de Dionisio ? il est très probable que c'est Morand, lui non les nerveux bientôt intempestif d'illustrer non M. Bréguet et non Louis préliminaire à l'autopsie.

Mais aussi réduite initiatives pour le traitement n'était donc pas de moins moyen de plaire, aussi voyons nous que Louis ayant à faire connaître pour la part la meilleure du traitement qu'il était d'avance disposé dit en commentant :

ce si l'on était jusque dans des défaites des mémoires en montrant de l'émulation, M. Louis s'engageait à fournir, etc... »

et le reste qu'après le préambule que Louis intercale dans l'énumération des mémoires qui se proposent de faire insérer dans les volumes des mémoires de l'académie, nous sommes en 1763, nous savons que l'académie n'avait encore publié que trois de ses volumes, et Louis va nous dire non seulement qu'elle devait les dépasser dans le quatrième volume, non seulement dans le cinquième, mais encore dans le sixième et dans le septième ; tout cela, dans des volumes qu'elle n'a jamais publiés ! il sera utile lorsque de comparer cette énumération des travaux promis avec celle des travaux inédits insérés dans les tomes IV et V.

Voici textuellement ce que Louis promettait :

ACADÉMIE ... BIBLIOTHÈQUE

« pour le tome IV.me

1° Second mémoire sur les fistules ~~salivaires~~ du canal salivaire de Sténon,
2° nouvelles remarques sur les fistules salivaires de la glande parotide,
3° mémoires sur la retraction des chairs après l'amputation de la cuisse,
4° mémoire sur les tumeurs de la vésicule du fiel, complications d'obliq.
5° mémoire sur l'hydropisie des ovaires,
6° mémoire sur l'opération césarienne,
7° mémoire sur les différentes plaies par rapport à leurs causes, où l'on traite spécialement du déchirement et de l'arrachement des parties. »

« Pour le tome V.me

1° mémoire sur les amputations sans ~~artères~~,
2° mémoire sur la fistule lacrymale,
3° mémoire sur l'obstruction des points lacrymaux,
4° mémoire sur la rupture du tendon d'achille,
5° mémoire sur la lithotomie des femmes.

CHIR

« Pour le tome VIe

1° mémoire sur la fracture de la rotule.

2° mémoire sur la bronchotomie.

3° mémoire sur les corps étrangers dans la trachée artère.

4° mémoire sur les fractures obliques du fémur.

5° sur l'histoire de la taille au haut appareil.

« Pour le tome VIIe

1° mémoire sur l'hydropisie du péritoine.

2° mémoire sur l'hydrocèle.

3° mémoire sur l'hydropisie articulaire et sur les synovialites.

4° mémoire sur l'hydrocephale.

5° sur l'anatomie de l'hydropisie universelle.

Et pour montrer que le titre, pour lui de vaine promesse, qu'il mérite autant pour lui, dans ajoute ambos d'Alpage :

ACADÉMIE

« La plupart de ces ouvrages étaient tout au moins au prêts à être terminés ; le moins avancé n'exigerait pas tant de travail, d'un préjudice d'ouvrages plus considérables que M. Bossis donnera prochainement sur des volumes de l'académie. »

Mais bien des obstacles allaient être suscités à Bossis, dans la position de la coalition qui déjà formait et uniquement se consultant de décrire des travaux à mettre après lui, et de l'imposer d'un problème d'autre, — je vois dans une note du 23 juillet 1763, que Monnard faisait d'étranges objections à la manière proposée par Gibrat et par Bossis ; il trouvait que les mémoires lus avaient à terminer n'étaient pas les travaux de l'académie ! Comment ! la composition et la lecture des mémoires ne constituaient pas précisément la véritable et la meilleure occupation de l'académie ! et quels étaient donc après tout les grands travaux dont Monnard se vantait, pour mieux retarder la marche ? il ne bornait pas faire connaître,

nous amena ainsi une idée de la manière dont se passaient les séances de l'académie de Nîmes à dates assez 1763 et 1764.

Cet extrait dont nous avons tiré les détails contenus dans les parties précédentes de la compagnie.

On donnait d'abord lecture de la correspondance, mais il était dit dans notre petit objet qu'il y en avait pas à toutes les séances.

Puis, grâce à une singulière usage que Monard avait introduit, on lisait des articles de journaux de Médecine, et quand les journaux manquaient, on donnait lecture du livre de M. Fouteau! C'était un moyen fort commode de remplir les séances, et cette ~~que~~ tout cela était consacré par règlement. Car voici comment les choses marchaient de suite:

Le secrétaire perpétuel était attitré, nous avons dit, deux officiers, le commissaire pour les extraits et le commissaire pour la correspondance, en vertu du règlement.

Aristote, observations envoyées à l'académie devaient être examinées
entre les mains du commissaire pour les extraits ; celui-ci devait que
prendre connaissance, en étant toutes choses, ainsi que d'en faire
communication à l'académie le quatre prairial, et présenter et ~~intéressant~~
en détail ces extraits qu'il avait tirés en séance à l'académie ;
puis les commissaires pour la correspondance, devait réclamer
un jugement de l'académie au sujet de toutes les observations et informer
l'objet d'autres écrits aux auteurs au nom de la compagnie ; lettres qui
devaient alors même être lues et discutées en séance.

~~On~~ Il y avait donc là, on le voit, de quoi amplier extraordinairement
les séances de l'académie ; sans parler en effet des travaux originaux auxquels
membres étaient engagés informaient ce qui aurait fait l'objet de
l'objet de lectures intéressantes ; on devait avoir donc, dans les cas
un ordre du jour constituant ;

ACADÉMIE

1° un extrait du travail envoyé à l'académie, extrait rédigé par un de ses officiers.

2° Rapports au nom des commissions instituées pour l'examen des mémoires et observations.

3° Lettres adressées aux auteurs au nom de la section géographique et rédigées encore par un de ses officiers.

Mais si même de ces lettres aucune tombe sous le jugement indirectement,

on voit dans la notice d'où j'extrais ce détail que

« Mr Mouchez gardait dans son portefeuille toutes les pièces envoyées à l'académie (ce qui faisait dire à Libri que la commission

« française, extrait étant devenu un officier sans fonctions)

« tandis que si, suivant les usages, Mr Mouchez avait voulu envoyer

« à M. Louis commissaire pour les extraits, lui a de suite renvoyé
« de mettre le, chose en longueur pour deux mois; et depuis plus de
« trois ans!!, et il dit dans cette même note, on intend des plaintes de,
« auteurs qui ne relèvent pas les, jugements de l'Académie royale
« obstination. »

BIBLIOTHÈQUE ROYALE
ACADÉMIE DE MÉDECINE

Voilà où en était l'Académie pour le régime intérieur pendant les dernières années du secrétariat de Morand; Sibrac s'était efforcé de remédier, autant qu'il était en lui, à cet état de choses; mais les compagnies lui en sont gré. Car il fut continué dans le poste de Directeur de 1762 à 1765; il était directeur une fois à l'Académie de chirurgie de Rétiro où les officiers qui étaient acquittés, doivent avoir à la satisfaction de leur compagnie. M. L. Petit avait été réélu plusieurs fois d'abord; Le Dran l'avait été aussi; Sibrac obtenait cette fois le même honneur et s'il refusa pour cette une quatrième fois en 1765, refus par suite de l'arrangement

en vertu duquel, Monsieur ayant donné sa démission de trésorier perpétuel avait été nommé Directeur.

L'administration de Libra avait été sage, franche et prévoyante; je vois qu'il avait porté une attention particulière sur les revenus de l'archidiocèse et ~~en avait~~ il en était besoin; la succession de ~~[illegible]~~ Lapuyade était administrée par l'état; et c'était le contrôleur général qui devait payer à l'archidiocèse les revenus de ses propriétés; ~~mais~~ or les paiements restaient très moins que réguliers; il en était différemment de l'archidiocèse, comme de l'état, tout à coup, que le désordre commençait à y pénétrer et qu'en arrivait considérable déficit; il en résultait que tout était mal conservé dans les campagnes; enfin Libra adressa le 28 octobre 1763, la lettre ci-suivante à M. le contrôleur général, et ~~apportait quelque [illegible] M. [illegible] d'apporter de [illegible]~~

« Monseigneur, permettez moi de réclamer vos bontés

et votre protection infatigable de l'Académie royale des Sciences, 1272
il est de plus évident que nous avons et des [illegible]
indispensables pour remplir des engagements si grands, Monsieur,
Monseigneur, je vous représente que le Roi et votre protection
seraient que la fondation de l'Académie a été faite par Mr de Lapeyrouse
qu'il nous a dit plus de 40,000 livres pour les arrangements;
les académiciens ne trouvent point leur honoraire, ainsi ne
peut commencer les conseils de l'école pratique qui avait des frais
des médailles et qu'elle prestatte, Monseigneur, que votre bonté
ainsi de nos représentations vous voudrez bien nous accorder
en moins les profits de ce qui nous est dû, etc.,

à les lamentations le contrôleur général répondit un mois
après : ce il ne nuit pas possible de faire ce que vous
demandez, Monsieur, relativement au payement des intérêts dus

l'Académie de Strasbourg, ... l'Académie ne pourra rien toucher avant le mois de mars ou d'avril de l'année prochaine etc. Je vous très parfaitement à vous Bertin. »

Voilà où en était l'Académie vis-à-vis du secrétariat d'Alembert.

123

ACADÉMIE N.

Dans la première année du ~~Sénat~~ Sénat de Rome, l'académie royale de chirurgie, beaucoup mieux administrée qu'il ne l'avait été jusqu'alors, et beaucoup mieux dirigée que par le passé, pouvait se prendre une bonne activité; elle montrait plus de zèle et elle contribuait à apporter chez de l'avant. Dans chaque de ces allolés ~~étrangers~~ réguliers et des allolés étrangers; en janvier 1764, elle comptait environ 19 allolés réguliers et un égal nombre d'allolés étrangers.

~~En 1766, elle adjoignit un médecin qui deputé et arrivé~~ à une grande célébrité et un chirurgien beaucoup moins connu. Je vous parlerai du fameux Ronchin et Rostch chirurgien de la Pologne. Ou ne s'explique pas trop l'empressement de l'académie à nommer Ronchin allolé étranger, il venait précisément de mourir cette année 1766 de retour définitivement à Paris, et il méritait qu'on

occupé de chirurgie (Broussais ?) mais la haute protection du duc d'Orléans devait lui concilier toute espèce de faveurs, et lui était une quête d'entrée à l'Académie de chirurgie à titre ; c'était moins d'honorer l'observation étrangère que de l'accorder à un praticien résidant à Paris ; Lorinet, à qui j'avait pris lui en avait fait la proposition ; car le jeudi 14 avril il fit lire à l'Académie une lettre très trouvée très spirituelle et qui lui concilia toutes les voix, c'était à Lorinet qu'elle était adressée.

« Je suis bien sensible, monsieur, lui disait-il, à l'honneur que vous voulez me faire et je suis embarrassé que des moyens de mériter ; si les cas que j'ai fait de la chirurgie, si l'intérêt tout particulier que j'ai toujours eu pour MM. les chirurgiens de Paris, si mon respect enfin pour l'Académie dont vous êtes un si illustre membre, sont des titres, monsieur, qui vous paraissent suffisants, j'accepte avec la plus vive reconnaissance l'honneur que vous m'offrez. »

Tout un éloge de la chirurgie qui avait été impliqué toute sa

jeunesse étude et qu'il regardait comme la partie de la médecine la plus sûre et la plus utile ; « il y a des moments où l'on a pu en douter, reprend Chouchin, les moments ont été bien courts et il serait à souhaiter pour l'honneur de l'art qu'ils aussi aient été plus courts encore. »

« Mais soyez sûr, Monsieur, que je ne mordrai jamais le talon de ~~Achille~~, ma nourrice ; la médecine interne a subsisté longtemps avant la médecine externe ; Podalyre et Machaon pratiquaient déjà bien longtemps avant qu'on connut les vertus des plantes. »

« Cela est aussi vrai, Monsieur, que mon attachement pour vous et mon respect pour l'académie de Dijonais est sincère ! »

Qui l'homme d'Ate est ?

L'académie aurait pu trouver que Chouchin en disant ainsi la sincérité de son respect à une vérité historique qu'on aurait pu après tout contester, tournait un peu à l'ironie ; mais tout ce qu'il en fit pour, la lettre fut prise très au sérieux, bien que terminée par une énumération de titres pompeux où pratiques !

Chanchin s'honorait en effet : noble patricien de Parma, (bien qu'étranger 127
à notre citoyen de Savoie) ; premier médecin de feu S. A. R. l'Infant
Don Philippe ; (ce qui ne devait pas tout l'occuper, puisque ses fonctions
de professeur dans l'académie de Guérre ; d'Inspecteur du médecin d'Amsterdam,
et de Professeur à l'université de Montpellier ; tout cela doit dit du reste
sans intention aucune d'affaiblir ni de diminuer le mérite de Chanchin ;
mérite réel et incontestable sans doute puisqu'il était lauréat
d'une des Loges de Gênes. Chanchin d'ailleurs n'était point d'ailleurs
complètement étranger à la France, étant issu d'une famille expulsée de France
province, par la révocation de l'édit de Nantes. Comme Van Swieten,
et Astruc, il avait étudié sous Boerhaave, mais deux circonstances ont
pu laisser quelque doute sur la réalité du mérite de son mérite : d'abord, il n'avait rien écrit, il a mis des comptes
observations dans la tête des autres ; or la postérité semble ne rien
devoir à celui qui ne nous rien lui laisse ; ensuite bien

Cet presque uniquement parce que Lionnois était arrivé à une immense réputation ; suffrages désirables sans doute mais toujours suspects en matière de science ; faveurs qui bouleversent l'histoire précédent presque toute sa vie et lui assurent partout une titre et brillante clientèle ; d'abord fixé à Montbéliard où il resta en de grands succès, il revint à Genève d'où il visita successivement les villes d'Orléans, il vint à Paris, où comme je viens de le dire, l'académie royale des sciences, et on le retrouva pour enfin à devenir le médecin à la mode.

ACADÉMIE ROYALE

La double nomination de Lionnois aux Bestiaux, fut suivie de deux autres qui offrent entre elles un remarquable contraste : la première fut celle de Mr le Comte de Carbonnier, beaucoup plus distingué par son titre que par son travail ; l'autre et celle de Pierre Camper, réputation du plus noble et du plus mérité.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

C'était sans doute un moyen pour remplacer le célèbre Bertrand, mort à Turin en 1765 que l'académie de la Sardaigne : Mr le comte de Cambini, qui était déjà de l'académie della Crusca, de celle d'histoire naturelle de Florence, d'angleterre, d'Essex, d'Edimbourg et autre.

Quant à Jean Campus, digne également d'être loué par Monis et par Niq d'Azyr, il a largement participé aux travaux de ces sociétés ; c'était encore un des élèves de Bécourbeaud ; mais il était en même temps formé à toutes les grandes écoles et sous les grands maîtres ; il avait pu dire à Morgan, de Gaubius, d'Albinus, de Smellie, de Hunter, de Pinel, de Sandrey, et surtout de Buffon : c'était un homme universel : naturaliste par excellence, grand botaniste, habile anatomiste, physiologiste profond, savant médecin, ingénieur ingénieux et adroit accoucheur.

Ainsi sous le rapport de la partie d'histoire l'académie

~~Du Mirmagi ne paraissait informé aucun aspect à prémé~~
~~ment, de nouvelles dissidences~~ dissidences retardèrent pas à éclater entre
~~Britanges, Nérac, du fait du~~ quelques uns des membres
~~Académie du Sens, tout~~ tout
~~fait~~ prélégues quand de nouveau
Dilorder, ne tardèrent pas à éclater, et pendant trois ans environ
en 1763, l'Académie, par une lage motive, avait cherché à prévenir toute
division intérieure entre les membres, elle avait résolu qu'aucun mémoire,
toute communication de nature à amener un débat pulsionnel,
devait préalablement soumis à l'examen d'une commission, mais
quand les esprits sont mal disposés, les sujets de débats peuvent éclore
à chaque séance ~~et au milieu de la discussion des plus~~ au moindre incident,

— Les plusieurs rédigés par Dom ne mentionnent la séance qu'avec
beaucoup de réserve; ne nous fait connaître que quelques notes rédigées par Dibrac
& au courant de la plume, comme on l'écrit, et très explicites.

Si le Directeur de la compagnie d'Abrac allait chez Dibrac à
Lectoure, il est probable que était lorsque mariée,

exposons simplement qu'il comportait les articles du compte rendu.

Il s'agit d'abord de ce qui avait été adopté à la séance du 16 janvier 1866, le procès verbal après avoir fait connaître la correspondance officielle adressée aux trois lignes directrices :

« Observations du Mr Lefaivre, chirurgien major de l'hôpital d'Alsace, sur les hydropisies intégrales du bas ventre ; avec la lettre de Mr Lorin en réponse de l'auteur, lesquels étaient lus de commissions, »

mais voici les notions du Libraire :

« Un académicien avait proposé d'ajouter une incision pour vider les eaux d'une hydropisie intégrale, une autre proposa d'adjoindre la préférence à la ponction ; après plusieurs débats Mr Debay dit qu'il trouvait qu'il convenait mieux, si la matière était épaisse et gélatineuse, d'ajouter une espèce d'incision. Mr Lorin demanda à Mr Debay lequel entendait par une espèce d'incision ? Mr Debay choqué de cette objection répondit beaucoup, s'emporta parce qu'il avait tort ;

il s'importa vivement contre Mr Louis. Celui-ci continua d'insister pour demander le quel était qu'une espèce d'insertion ; Mr de Lafayette n'éclaircit point la proposition et il en resta là. »

Le 23 janvier, tout à coup, dans la séance suivante l'engagement fut plus net : déjà il avait été question de la possibilité, suivant les uns, ou de l'impossibilité, suivant d'autres de donner le sinus maxillaire pour la marine. Dans la séance du 16 mentionné avait été interrogé contre le mémoire du journal concernant la possibilité d'opérer quand le [illegible] ; dans cette séance du 23 la question fut de nouveau soulevée ; mais le procès verbal relaté à dire indirectement : « Mr Gerdy a lu des réflexions sur la possibilité de donner le sinus maxillaire pour l'ouverture naturelle. »

La note de Littré, rendant compte de la séance tout entière, dit : « Le jeudi 23 janvier, Mr Gerdy et Mr Allonet continuent la discussion de donner pour marine le sinus maxillaire et d'y faire entrer

MEDECINE

la sonde par la partie supérieure sans endommager la membrane
du tympan ; M. Martin prétendait prouver l'impossibilité ;
il y eut un grand débat ; M. Louis dit qu'il fallait éclaircir le fait par
des expériences ; et que les uns prouveraient ainsi la possibilité ; et les
autres l'impossibilité ! ce qu'on saurait à quoi s'en tenir. M. Auffel
directeur j'ai pu à propos de faire cette petite dispute en disant qu'il
y avait des commissaires nommés, qui examineraient tout cela,
et en rendraient compte à l'académie. M. Louis resta d'abord et
fit un grand soupir ; M. Auffel lui dit d'un ton doux : qu'est-ce
que c'est M. Louis ? que veut dire ce grand soupir ? M. Louis
répondit : ce grand soupir, Monsieur, est pour moi, parce que j'ai
un grand besoin, et M. Auffel ne pouvait pas le comprendre ; parce qu'il
avait tous deux dû tout fait finir. »

Mais ce n'était là qu'un trait de trève, le jeudi 27 février,

une discussion d'ailleurs peu importante élevée entre Brandon et Desdoins et de Lafaye peut intéressant très fâcheux : ~~toutefois~~ le procès verbal entier explicite, trop peut-être, car il finit par mentionner un fait qui se serait passé après la séance en dehors de l'académie.

Je vais commencer par le récit de Fabre, comme plus sévère, puis je donnerai la rédaction de Desdoins approuvée par la compagnie, puis celle qui fut soumise dans la séance suivante :

« Le jeudi 24 février 1766, dit Fabre, il y eut d'abord une discussion entre Mr Didier et Mr Desdoins, discussion qui se passa avec la décence convenable, mais pendant ce même temps, Mr de Lafaye dit qu'il avait vu une pierre qui était tombée dans la pointe d'un clocher, laquelle avait pénétré dans la tête du clocher ; Mr de Lafaye l'ayant trépanée remarqua que une partie de la substance cérébrale entre la dure-mère et la pie-mère ; Mr Desdoins demanda le malade était mort ? Mr de Lafaye répondit que oui ;

M. Brandon s'élève aussitôt avec beaucoup de vivacité, témoignant
des épanchements de cette du corps, avec beaucoup de gesticulations, trouvant
fort mauvais que Mendonis ait demandé à Madagascar
si son malade était mort. Infiniment irrité contre Mendonis,
M. Brandon se serait détourné indécent en demandant aussi
au respect à toute l'assemblée académique,
« tout les mondes, ajoute Sibrac, fut stupéfait. »
Avant que M. Brandon relevât cette question que Mendonis avait
faite, on fut obligé, pour mettre fin à toute contestation de déclarer
que la séance finirait à 4h 1/2 au lieu de 5h. M. Duffal directeur
bienfaisant de M. Brandon, après un discours honnête, dit à Sibrac
qu'il avait tort et qu'il devait réparation de l'insulte qu'il avait faite
à Mendonis; voulant intimer les choses doucement, M. Duffal
prit sur lui de dire que M. Brandon était fâché d'avoir manqué
à M. Louis;

mais M. Brandor nous convient pas et ne fait point d'valeur.
Il était notoirement que c'était M. Lomis qui lui en devait.
Du tout, on ne distinguait ni les raisons de M. Brandor, ni les raisons de
M. Lomis, car ils parlaient tous les deux dans le même temps;
mais tout le monde d'un commun accord a blâmé M. Brandor,
plusieurs ont même dit qu'il était brutal, malhonnête, fort indécent
et insupportable, il a été reconnu tel par les cris à la pluralité
du voix. »

ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE

Voici maintenant l'extrait du procès-verbal, la position et la marche
confuse, mais on y fait intervenir le premier Médecin du Roi,
ce rapport de M. Bertrand dans mémoire de M. Robin chirurgien
à Reims, intitulé de l'intégralité entourant du cerveau : La
commission, par ordonnés l'insertion de cette dernière dans
cette ... faits rapportés, particulières, à cette occasion !!

a été rapporté plusieurs faits et Mr Dechaffaye entre autres ayant cité une observation de plaie au cerveau avec issue de la substance cérébrale par la trépan, Mr Louis a demandé incidemment si le malade était mort?

Sur cette simple question faite à Mr Dechaffaye Mr Brandon a pris fait contre Mr Louis et a dit qu'il faisait toujours des questions déplacées; Mr Louis a justifié sa proposition et a demandé raison de l'indécence de l'apostrophe ainsi que du geste de Mr Brandon qui a protesté, il n'a pas été possible de lui imposer silence; Mr le Directeur a fait lever la séance à 4h 1/2, a fait une mercuriale à Mr Brandon et a conclu qu'il devait des excuses à Mr Louis, lesquelles l'académie a approuvé."

"Mr le Président, (premier chirurgien du Roi,) informé de la scène de la veille a fait sermonner Mr Brandon et lui a fait dire que c'était par considération pour Mr Forbat dont il est le gendre, qu'il ne le faisait pas exclure de l'académie et qu'il eut à se conduire plus convenablement à l'avenir."

Les feuilles rédigées par Libran ne sont pas aussi de citations que j'ai vues défaites ; nous y rencontrons abusivement le droit d'abus d'autorité que les procès verbaux ont dû passer sous silence.

Ainsi il est impossible que l'intendant mentionné par le procès-verbal du 8 octobre 1767, n'ait pas subsisté en dévoilant la transaction et quelque tumulte.

Voici le premier paragraphe :

« On a lu l'ordonnance de M. Nicolas, intendant, et du vicomte, chevalier du Roi, sur un arrêté de cette université approuvé par lettre patente de M. Morand et inséré dans l'avant-bouvrant, feuill. subdamendaire n° 40, lundi 5 octobre. »

Remarquons d'abord qu'on appelait les choses par leur nom, nous, le M. Nicolas un gratifié de charlatan par le procès-verbal ; il est aussi un improbateur de l'abus public ; je dis à présent qu'aujourd'hui un intendant d'académie y mettrait plus de prudence ; quant à Morand il avait sans doute donné sa signature avec trop de facilité ; ce qui est vrai depuis ; il a dû se défendre ; comment a-t-il fait ? Libran seul aurait pu nous le dire.

autre incident.

On accordait aussi à l'académie de chirurgie du droit de faire pour des lectures un séance publique; le 7 bre 176 un jeune Commis Berlandes de dit aussi chirurgien major d'Artaxide et voulant profiter de retourner en Amérique obtient titre forme; le protomedicato prétend s'opposer à Rome les noces en quels termes il s'en exprime dans le procès verbal de la séance:

« Mr Commis Berlandes a débuté par la déclamation d'un discours emphatique, au débit duquel il a si et plus suivant les pathétiques que comportait l'éloge de la chirurgie et les regrets de la perte de M. de Lapeyronie. »

Mais l'académie s'était laissé prendre au charlatanisme de Mr Commis Berlandes, si bien qu'elle lui accorda le titre de correspondant étranger.

L'événement retarda par après prononcer que Rome l'avait mis jugé indo dignant comme charlatan; on lit aussi dans le procès verbal du 26 avril, suivant que d'une voix unanime on a ôté à Mr Commis Berlandes le titre de correspondant dont il avait usurpé les lettres pour injustes rapport,

en dont il abuse en séjournant à Sorèze un homme dangereux."

L'académie du Var était devenue très pour des nominations de correspondans ; elle ne voulait plus en augmenter le nombre pour des fonctions comme elle l'avait fait en d'autres temps, elle préférait plutôt des nominations individuelles et encore voulait elle se renfermer dans des enseignants ; ainsi dans cette même année on avait [illegible] depuis d'Alembert Bulandon ; quelques membres avait demandé des lettres de correspondance pour M. M. Arnault chirurgien major du régiment de Dauphiné ; M. Lamartinière ayant répondu que pour cet effet il ne s'opposait point à cette nomination de M. M. Arnault, le président, le secrétaire fut chargé de faire un rapport et huit jours après l'académie déclara qu'elle ajournait cette élection jusqu'à ce que M. Arnault lui ait donné des observations dont elle pût faire usage."

Cependant à la même époque le Dr George Peale fit hommage à la compagnie d'une traduction anglaise du tome 2e de ses mémoires, en 3 vol. in/8°.

traduction dont il était l'auteur ; et un mois après Moreau demanda pour lui le titre de correspondant ; l'académie répondit à Moreau qu'il était nécessaire de connaître plus particulièrement le Dr George Reab, et qu'il fallait l'engager à envoyer des observations à la compagnie ;

Il y a plus, je vais montrer qu'une simple lettre de correspondant adressée à l'académie par un chirurgien d'Alençon très distingué, par Bouteaud, fut prise comme l'objet d'un blâme très sévère de la part de l'académie.

Claude Bouteaud après avoir fait presque toutes ses études à Paris ; et y avoir suivi les leçons de MM. Petit, de Ledran et de Lapeyronie, s'était fixé à Lyon, où une pratique fort heureuse lui avait acquis une grande réputation. À la mort de Grasset, il avait été nommé chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu ; ce qu'il avait surtout désiré c'était le titre d'associé régnicole de l'académie royale de chirurgie ; à le point que nommé d'abord simple correspondant, il avait fait de grandes démarches et avait obtenu une lettre par laquelle il avertissait la compagnie du titre d'associé ; il fallut le détromper

d'on Delonde lettre de Napoléon du pays un mécontentement mal déguisé,
enfin en 1764, il est élu associé régnicole ; et tout alors, tout à coup, le 6 octobre
qu'il écrivit à Louis une lettre de sept pages, lettre qui produisit un
si mauvais effet que le procès verbal la mentionne incontinent :

« Lettre de Mr Soulcan à Mr Louis en remerciement de son admission :
l'académie est mécontente du fond et de la forme de ce remerciement ;
elle charge le Secrétaire et le Trésorier de témoigner à Mr Soulcan qui a mal
interprété cette lettre d'avoir le plan d'un mémoire sur l'utilité de la vessie par le moyen
d'autres détentions d'urine, dont la compagnie n'a pas paru satisfaite. »

Et voilà pourtant en marge de cette même lettre de Soulcan que j'ai
sous les yeux, Louis avait écrit cette apostille du secrétaire :
« L'académie est mécontente, on lui doit plus d'égards et de respect et plus de ménagements
la manière de s'exprimer on voit par l'esprit de cette lettre un homme rempli de la
bonne opinion qu'il a de lui même et dont on a plus satisfait la vanité
que tout autre sentiment plus noble qui l'aurait porté à rechercher cette place d'associé. »

« improuver le projet de votre opération. »

Cette lettre m'est ~~peut être~~ malheureusement ; elle peut être moins le produit du sentiment de vanité que le désir de faire un peu d'esprit qui avait dicté à Fontenay son préambule ; n'ayant pas voulu dire tout simplement à Doria : Je renonce l'académie, voici comment il y était pris :

« Voilà donc enfin, Monsieur, mes vœux remplis par mon admission à l'académie royale de Naples ; plus je souhaitais ardemment d'être mis parmi pour faire à cette célèbre académie, moins j'osais faire des instances réitérées pour obtenir son adoption. La priorité de ce qu'on désire est dure, mais un refus lui donne une amertume insupportable, et la prudence veut qu'on ne s'y expose pas un moins formellement etc. »

C'était dire à l'académie vous ne m'avez nommé, mais je ne vous l'avais pas demandé au moins formellement, puis viennent des grands détails sur les critiques que l'état était persécuté au sujet d'une récente publication de Fontenay et enfin l'exposé de son projet

d'une nouvelle opération ; il s'agissait, si vous le savez, d'inciter la vessie par le rectum ; c'est procédé et lorsque, mais trop tard de la lettre. M. Gouteau n'était pas d'un intérêt au point de vue de la science.

« il serait heureux, disait Gouteau, qu'on ne puisse espérer de faire l'opération de la taille par cette voie qui n'aurait bien moins que celle du haut appareil, malgré les nouveaux perfectionnements que vient d'imaginer M. Maréchal, et dont j'ai lu la description dans le journal de médecine. On pourrait espérer de voir sortir par là les fragments de pierre qui resteraient après l'opération lorsque pratiquée par le haut appareil. »

« M. Thirant nous transmis, m'a déjà remarqué qu'on pourrait tailler les chevaux par cette voie, attendu que toutes les autres sont impraticables chez cet animal, mais il n'y a point intérêt d'expérimenter extrêmement. » J'écrivis à Gouteau. »

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

L'académie avait pris en faveur de M. Delatre relativement le préambule de Fontenay ne se montrer en aucun moins susceptible; d'autant qu'il n'était rien moins que Mr. Dumas nominations des membres résidants; il ne se passait point d'année que Lamartinière tînt à rectifier toute irrégularité des présentations qui lui étaient faites; l'année 1767, nous en offre un nouvel exemple: Fontenay venait de mourir, il avait laissé une place de conseiller vacante; l'académie avait multiplié présentations infaites; et il se trouvait encore que le candidat placé en tête de la liste, était alors, Bordolin, l'un précédemment le plus qui avait le moins travaillé pour l'académie; sa nomination fut approuvée, par la raison qu'il avait réuni le plus grand nombre des suffrages; ce mais, d'après Lamartinière, dans sa lettre du 19 octobre, le motif ne serait plus le, pour l'avenir; lorsque dans le nombre

ACADÉMIE

des sujets présentés, il s'en trouvera qui auront mieux mérité de l'Académie, le Roi toujours informé de ceux qui auront le plus utilement contribué à ses travaux, quelle que soit la position où ils se trouvent, le Roi ..... l'Académie ne doit pas oublier que son état ne peut subsister que par l'application et le zèle de ses membres, et que son entier établissement, tout dépend, après le progrès de l'art qui ne peut se perfectionner que par le travail de chacun des académiciens, et le soin que les premiers doivent prendre de leurs découvertes et de leurs observations. » Signé : Colbert. »

Le 7 janvier 1768, Bibran nommé de nouveau Directeur de l'Académie des Sciences, prit possession définitivement de la présidence ; il commença par faire donner lecture à l'assemblée de nouveaux règlements, contenant pour les recettes en mémoire les articles qui étaient si souvent violés ; leur supprimant les particuliers qui contrariaient les statutes et leur qui devaient assurer l'ordre dans la séance.

~~Les troubles~~ Jusqu'à ~~là~~ les troubles n'avaient eu un début alarmant ;
c'était d'abord une sorte d'indiscipline générale ; c'était les libertés
qui régnaient. Depuis peu, on avait été marqué une sorte d'hiérarchie dans les jugements
~~lequel appelait mépris des autorités~~ ; ~~à [illegible]~~ la
division des membres entre eux - ~~et pour eux jugements~~
de la part de la
~~[illegible]~~ pour eux parlé en qui l'autorité,
de la réclamation ~~[illegible]~~ exprimée par l'autorité
royale : c'était de l'indisciplination ou plutôt de l'indisciplination de part
de jeunes académiciens ; un délire d'innovation, de refus de montrer des
subordonnés, de relever les armes de la nation ; d'attaquer les
représentants, d'observations de nouvelles offices de notre
la tribune ; mais à partir de 1767 cela pour changer de caractère, le nerf
maintenant une coalition, ~~une [illegible]~~ ~~[illegible]~~ ;
~~[illegible]~~ aveugle et opiniâtre, qui va de mettre systématiquement
à attaquer les travaux accomplis et publiés au nom de
langagiers, qui va les critiquer et les déprécier ; et cela en

chaque siècle, les avoient produits ; ~~et~~ leur en un mot que
nous avons trouvé dans cette grande étendue que l'envie et la médiocrité ~~et le~~ sont
~~ont~~ atout, temps ont décrié son vrai mérite et ses grands talents. ~~Cet~~ ~~les~~ ~~faits~~ les faits
que j'ai cherché à mettre d'autant plus jour, ce qui intéresse
surtout la longueur ~~et~~ ~~beaucoup~~ qui nous ont mis à l'histoire de
l'académie royale des Arcangeli.

Si on avoit suivi la marche des hommes depuis la première
institution de cette compagnie, on a dû remarquer que trop souvent
elle s'étoit remplie d'hommes qui ne s'étoient faits connoître par
aucun travail important ; c'étoit les médiocres, qui, dans les élections,
réunissoient le plus grand nombre de voix. Cependant, pour la dignité
que l'académie de mérite, des hommes éminens s'étoient successivement
trouvés à Sartelli, Marchetti, Lapegrosi, Lamartinière, ~~Rossi~~ Filippetti,
Lomi et Detrope, à entre ils y avoient fait entrer ~~de grands~~
des Arcangeli ; mais toujours un petit nombre | temps il avoit des hommes
vraiment distingués

soutenu l'honneur de la compagnie et présidé à sa publication ; 149
tant que les fauteurs de troubles ne s'en étaient pris qu'à l'organisation
même de la Société, aux privilèges du tonnelier, à l'inégale répartition
du honneur et des émoluments, il n'était et ne pouvait être question de dommage
pour la compagnie protégée qu'elle était par les premiers dignitaires
du roi ; mais à l'époque où nous sommes arrivé, il n'a de formes
des cabales qui dirigeaient leur attaques contre tout supériorité, tout talent
et toute grande influence politique ; et comme les travaux publiés
dans les mémoires de la compagnie étaient dus à les quelques hommes
d'élite, il vont s'en prendre à eux travaux et chercher à les
déprécier, et les dénier leur tout, quoique que pourra leur suggérer la passion.

La première attaque de ce genre fut faite par Dupony, dans
la séance du 10 mars 1768.

Fabie avait fait insérer dans le 4e volume des mémoires
le travail dans lequel il cherchait à prouver qu'il n'est fait

point de réglementation du chaînon dans le plaies et les ulcères avec perte de substance, fut et resta le titre de son mémoire.

Lorsque partageant complètement les idées de Sabatier et de l'Académie avait adopté le principe posé par les deux grands chirurgiens, il leur avait donné une adhésion formelle.

Dupuytren n'avait même bonne raison à alléguer tout haut le point de doctrine, mais dans cette lettre de cette date, on lui avait annoncé tout récemment un chaînon du serein, et il est difficile de parler; voici en quels termes le procès verbal rend compte de la communication :

« M. Dupuytren à qui M. Veyret avait prêté, un ancien cas où il y a eu trois cicatrices de chaînon, à l'application duquel le malade a survécu, a prétendu cette pièce, prétendant qu'il y avait eu seul cicatrice et que l'intervalle ayant été séparé,

Cet effet de la nature anéantissait les raisonnements de MM. MM. Sabatier et Moinin contre la régénération des chairs dans les plaies des parties molles avec perte de substance; or ces MM. MM. dans les mémoires qu'ils ont adressés à cette Académie et qui ont été insérés dans les quatrième volume, ne parlent pas des parties osseuses, et il est prouvé par l'inspection de la pièce que la table interne était dans l'état naturel, qu'on n'avait appliqué que trois couronnes de trépan, dont les trous se substituent, et qu'il était honteux de retrouver aussi grossièrement. Il est vrai que M. Veyret avait dit à M. Dupouy qu'il avait connu cet homme épileptique à Bitche, il y a environ 20 ans, qu'il assurait avoir été trépané sept fois au moins, mais M. Veyret n'a pas été témoin de ces opérations, et d'après la discussion qui a tourné à la confusion de M. Dupouy, M. Veyret fit rabattre de lui même à dire qu'il pouvait n'avoir été question que du trépan exfoliatif, M. Sabatier a ajouté que les trous pouvaient avoir été l'effet de l'exfoliation

du dix tables ; et les inégalités qui sont dues une grande étendue de la surface convexe l'effet de l'infoliation de la table externe et qu'il serait bien possible qu'on eût appliqué sur le tracé de cet homme les connaissances, les réparations infoliatives. »

On peut juger par le début de travaux des attaques qu'on se proposait de diriger contre les sectateurs des méthodes travaux de l'académie. Dupony en refusé d'en tout point, mais loin de se tenir pour battu il vint dans la séance du 24 octobre de la même année diriger une nouvelle attaque contre Bordenave.

Bordenave aussi avait contribué à la composition du 4e volume des mémoires, il y avait fait insérer son mémoire sur les maladies du sinus maxillaire ; il lui était également occupé de cet objet dans le même volume.

Il faut ajouter ~~que j'ai déjà dit~~ qu'à la académie de Médecine on ~~donnait~~ donnait communément trois lectures des mémoires ; quelquefois elle on se bornait

à la seconde lecture ce qu'on supprimait de violation qu'à la troisième.

M. Dupony, dit le plaignant, commença la première lecture d'une dissertation pathologique et critique sur les maladies du sinus maxillaire, dissertation dans laquelle il attaque toutes les observations du mémoire de M. Moreau, inséré dans le 4e tome de l'académie, il y a peu une seule qu'il ne critique avec des qualifications peu mesurées et souvent injurieuses, quelquefois même attentives à la personne; mais d'après de l'auteur tout est de mauvaise foi, le procès verbal est inexact, mais cette division [illegible] à regretter, est un jugement qui dans doute est peut-être trop sévère, qui est même mérité, mais le n'était pas dans un procès verbal qu'il devait trouver place. Il s'ajoute en ailleurs à l'exactes faits démontrent : à savoir : la partialité en commentant du procédé de Dupony et la tactique du bien dans de détourner les publications de l'académie.

l'assemblée du rect. avait manifesté mêmes vif mécontentement, le qui n'échapa pas Dupony. de retourner dans la séance du 5 janvier 1769

« M. Dupony, dit le procès verbal, a continué la lecture de son mémoire et plusieurs membres ont demandé qu'il n'y fut pas donné suite tant l'auteur était en contradiction et en inconséquence avec ses propres assertions. »

Dupony fut donc obligé d'en rester là, mais d'autres allaient continuer son œuvre et accélérer sa chute violente :

Dans la séance du jeudi 3 mai 1770, Vaterlin fit la première lecture de son mémoire sur le bec de lièvre ; dans la séance suivante le 10 mai, il poursuivait cette lecture qui n'était qu'une critique de Violet-d'Etravany du secrétaire perpétuel dans le même sujet, lorsque s'était borné à une simple protestation, mais les 7 jours il eut devoir répondre article par article dans un mémoire très détaillé et mettant à nu à chaque tout le plan Vaterlin avait artiste contre lui.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Dans la séance du 28 juin nouvelle attaque de Valentin, mais cette fois tellement inférieure que d'Alfaya divertie fut obligée d'lui retirer la parole.

La discussion ayant pris le caractère, Roin aurait dû [illegible] par honneur Valentin d'une nouvelle réponse, mais le 5 juillet il voulut achever la lecture de son mémoire, ce qui amena une réplique de Valentin, le 26 juillet ce dernier ayant obtenu la parole; il excita de nouveau une indignation générale, par les injures et les plaisanteries outrageantes dont il accabla; à le point qu'il lui fut impossible de continuer la lecture et qu'il dut remettre son manuscrit dans la poche malgré les instances de Roin pour qu'il achevât cette lecture.

Roin le président avait été profondément affligé, bien moins de ce que Valentin avait pu dire, que de l'intervention de Seydlitz ministre d'état; Seydlitz un ami avait fait à son tour une.

mémoire et précédemment sur question du bec de lièvre à une séance du 18 octobre dernier ; mémoire dans lequel il ne s'était guère montré plus élevé que Nataline ; le procès verbal dit qu'il fut blâmé par le président et après des plaisanteries assez différentes membres.

Mais le résultat intéressant là qu'un premier essai d'opposition contre Louis, les ennemis s'attendaient qu'une nouvelle occasion, l'année 1771 fut assez calme, mais dès la première séance de 1772, la Fromentin recommença, les clameurs plus indécentes se firent entendre l'académie était devenue presque arène où se déchaînaient les passions les plus violentes ; les attaques étaient de nouveau dirigées contre celui qui avait le plus contribué aux travaux de la compagnie ;

~~on trouvait même qu'il avait trop fait pour elle ; de sorte que Louis avait pu s'appliquer cette phrase de Tacite, ubi turpissima pro bonis existimantur, pro injuriâ accipiantur.~~

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Libraud qui avait si énergiquement lutté en d'autres temps contre le déluge, n'était plus là pour imposer à ces assemblées turbulentes, il était trop tard, président le 14 juillet ; c'était de Lafayette qui en qualité de directeur était chargé de la police de l'assemblée, mais il manquait de fermeté ; l'intervention de Lamartinière était de moins intelligente ; le 26 mai il écrivait à l'académie une lettre que je vais reproduire ici en entier ; elle est un modèle de bon sens et de sagesse :

« à Mr de Lafayette directeur de l'académie »

« Je suis informé, Monsieur, que la Séance de l'académie de Nîmes qui devait se tenir jeudi avec toute la tranquillité et la décence qui lui conviennent, en quoi elle y tient trop facilement à des prédications illégitimes.

il est temps de mettre ordre à le Mandat et si vous pensez, Monsieur, obtenir très sérieusement la mention du réglement à cet égard, toutes nombreux de l'académie deviennent être animés du même zèle,

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

et cependant outre d'une émulation louable qui devait exciter les parties utiles de la chirurgie, on ne pouvait depuis quelque temps s'occuper que du soin de décrier les productions mêmes de l'académie admises dans des mémoires. peut-on ignorer que c'est principalement aux travaux de l'académie que nous devons les bontés dont le roi nous a honorés, ils sont rappelés dans les préambules de toutes les lettres patentes et réglements qui ont illustré la chirurgie dans les derniers temps et ils en feront les traits. Comment donc l'académie a-t-elle pu mériter des détractions de ses propres ouvrages ? s'il y a quelques taches et à nous à les manifester par une critique sévère qui, respectant ce qu'on doit au discrédit à la compagnie ? L'excellence de la chirurgie est immense, elle est ouverte à tous ceux qui ont du zèle ; mais les nouvelles observations doivent avoir pour but d'ajouter aux progrès de l'art et non de les faire reculer, mais, prendre deux qui ont fait des efforts pour la perfectionner, quand même ils n'y auraient pas réussi vaut leur nom : et le mode d'hérésie opiniâtrement

qu'on acquiert d'elles considérations ? Les querelles, les haines particulières, les libelles qui ont fomenté les différentes parties de notre faculté de médecine, n'ont produit aucun effet contre les particulières qui ont été le plus maltraités ; le mépris et certes d'un ouvrage statistique ; seule lorsque notre opinion a pris de la solidification, en sorte que les gens en médecine qui ont pris le moins de part aux querelles dont peut-être leur qui en ont le plus souffert quoique indirectement ;"

« Les titres de confrères ne permettent ni les interruptions, ni les animosités qui entraînent les disputes qu'on voudrait souvent faire passer pour désintéressement littéraire, et elles étouffent l'émulation, si malheureuses lorsque elles étaient connues du public ; il y aurait tout à craindre que des yeux mal dessillés ne qu'il, reprenant la bonne opinion qu'il a toujours de nous, "

« Je vous prie donc, Monsieur, de faire connaître à la compagnie les inconvénients, ils doivent l'éclairer sur des véritables intérêts et hâter les moyens à constituer efficacement aux travaux de l'Académie,

ÉCOLE DE MÉDECINE

par de bonnes mémoires plus difficiles à faire et par conséquent plus honorables qu'une critique aisée qui donnait prétexte plus de blâmer à des personnes autres que celles ainsi que des corps qu'elle condamnait, »

« il devait fréquemment qu'il fallut avoir recours à des remèdes plus efficaces que ceux que devaient prescrire l'honneur et l'intérêt commun de la société, pour faire cesser un mal qui, en prenant de plus profondes racines, pourrait nécessiter des actes rigoureux de la part des corps dont il est aussi de prévoir les suites fâcheuses. »

« Qu'il l'honneur et l'amitié. »

Cette lettre prouve que j'avais tort à l'heure que de notre époque n'était pas autant de la même nature que celui qui avait troublé les débuts de l'Académie en 1763 et 64 ; était alors, comme je l'ai dit, un défaut de tenue facile à réprimer, une absence de dignité qui, suivant l'expression de Fabre, en discourait trop vite et en rit immédiat ; mais cette fois c'est un parti pris de blâmer les Français et de déconsidérer la patrie ; Valentin entraînant

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

le lui opérer mot en avant pour entamer la discussion ; ainsi le 30 août
jour de la séance annuelle publique, il interpella publiquement le directeur
~~et lui reprochant, exaltant~~ de l'avoir empêché de faire publiquement devant
l'académie.

Cet à cette époque qu'il publia les neuf lettres adressées à Louis,
en dernier quelles il attaquait jusqu'à son honneur, tant qu'à lettre
était restée concentrée en quelque sorte dans le sein de l'académie ;
Louis avait répété avec courage et en même temps avec dignité ;
mais Naturel ayant ainsi de lettres en embrassant, elles ayant
augmenté d'autres lettres plus injurieuses encore ; Louis se voyait
comme un homme déshonoré ; Naturel n'avait rien respecté ;
accusait Louis non seulement d'ignorance et d'erreur grossière
mais encore de plus odieux, de mauvaise foi ; disait qu'il avait
sciemment altéré et falsifié des textes ; il poussait même l'injure
jusqu'à dire que c'était précisément par ce que les académies doivent
protéger à l'intérêt et à la considération publique, qu'il avait jugé

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

~~Ainsi~~ plus important de relever des erreurs que de faire du détournement ; en ce sens il avait dévoilé l'exemple de Bourmont, de Mory, de Bernonville et de Fontenelle ! Il terminait enfin en invitant Louis à relever de nouveau le drapeau que lui avait taillé les Quesnay et Moronval, et à conserver à la Vendée l'impulsion qu'ils avaient donné les grands hommes !

Louis ne répondit point ; mais son découragement fut si profond qu'il avait l'idée de solliciter de l'Académie de détailler ainsi les étapes tirées à des sommes, Lamartine y fait allusion dans une lettre que j'ai trouvée ailleurs « ne cherchez plus ainsi notre imagination, (écrivait-il à Louis), à faire de projets de retraite, il n'y a ni courage, ni élévation dans de pareilles idées ! »

Mais si l'Académie nous donne à lire quelques lettres inédites, d'autres lettres de Lamartine spectateur dans son régime intérieur ;

nous montrent que ses élections n'étaient pas moins déplorables, les choses avait tourné au désordre, des plaintes avaient été adressées au ministère ; ~~Lamartinière aurait dû dire que le bruit fait autour de son nom était, dans sa famille ; mais on avait qu'il ne pouvait rien les faire~~ :

« Je me disposais, Monsieur, (écrivait M. Lamartinière au Directeur) à rendre compte au roi de la dernière élection faite à l'académie royale de chirurgie pour obtenir de sa majesté la nomination d'un des trois sujets qui avaient le plus de suffrages, lorsque j'ai appris les plaintes et les réclamations que plusieurs membres de l'académie ont adressées directement au ministère contre cette élection ; occupé d'une telle pensée à des magistrats infaillibles de chirurgiens et vivant d'obtenir pour eux des grâces les plus signalées dans un temps aussi difficile que le nôtre, nommer ceux qui sont accusés à quelques ministres, lorsque il est pénible de voir que dans un moment de surprise

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Lamartinière

(le 4 janvier 1776)

ainsi comblé de faveurs et bienfaits, il s'élève du sein qui en donnent les idées les plus désavantageuses; d'après les mécontents, la majorité du suffrages s'obtient plus par amis que par mérite; on n'a aucun égard aux productions utiles qui ont été proclamés à l'Université."

"Si leur avait formé les plaintes avaient été produites de ne les adresser, l'honneur du corps en aurait moins souffert, et rien pas en quelque sorte la différence que de dire aux [illegible] de la bienveillance et la protection sont si importantes à ménager, que leur qui s'empêtent pour occuper les places vacantes sont précisément ceux qui les ont le moins méritées, et que l'indolence et l'inertie ne sont pas des titres suffisants pour y parvenir? il est bien certain, comme ils le disent, que les réglements veulent que les places soient la récompense du travail, il y a plus, tout nous dénonce une assiduité constante et des productions continues, pour la conservation de la place [illegible].

Les registres attestent une vétérinaire attention au maintien des réglements à cet égard; il est prouvé l'obligation de remis

si souvent dans un même objet qui pourrait plus qu'autant que les prétentions qu'on fait aujourd'hui ne sont quelque fondées.....

... j'ai dit que j'aurais compris que toutes les plaies de cette guerre qui ne contribuaient pas, par leur existence, au progrès de l'art, comme il le devinait, seront déclarées impétrables, puisque ceux dominaient des marques distinguées de leur gilt, indolence, imitation, c'est le seul moyen de conserver l'homme d'un corps, un grade tous les membres doivent également s'intéresser."

« J'ai l'honneur d'être, etc. Samaritaine.

Ce détail, par ailleurs, les premières fois que Samaritaine l'obtient contre les abus, le réclamait l'attention du gouvernement, mais il y avait un double écueil qui devait le jamais tentation : l'indolence, le parti-pris qui étaient pourvus des places, les intrigues de ceux qui voulaient les obtenir.

Je l'ai déjà dit il, ne se portait pas d'armé, mais qu'on peut à disposition les mêmes prévarications et les mêmes plaintes,

Le procès verbal du 17 sept. 1774 mentionne entière une lettre de Lamettrie que je n'ai pas retrouvée dans la correspondance, mais il y est dit que l'était à l'occasion des Mémoires qui avaient, sans doute, la dernière édition.

Mais en 1776 j'ai trouvé un fragment assez étendu d'une autre lettre de Lamettrie, lettre qui ne pouvait être que confidentielle, et qui particulièrement cela point du être communiqué en Hollande. Elle était bien plus vive, bien plus amère que les précédentes; ~~[illegible]~~ le style en avait été négligé, on voit que Lamettrie était exaspéré; il parlait que de professeurs aux écoles de chirurgie étaient mis dans les rangs et étaient traités en bourgeois comme de simples maîtres en chirurgie de Paris; l'Académie, pour un faisceau esprit déjà blessé, et d'avoir contre des hommes en députation leur avait préféré du ~~[illegible]~~ vulgaire qui ne méritait pas de connaître que par leur habileté et leur intrigue.

Voici les fragments dont je parle, tirés du 14 janvier 1776.

« Nous avons été témoins, dit Lamartinière, d'un langage dit à tous, malgré leur nécessité de faire des choix mieux assortis, la compagnie, des égards que méritent du profilement, etc... Je ne bien négligeiller, mais mettez en quatre pour nous, mes séquestrés d'étoit, ne pensez qu'à l'utilisation de leur corps ! Leur tandrient et malhonnête, respectez le droit en fait à ... les officiers pour qu'ils le rendent aux autres quand il y a un approuvé qu'ils y ont contribué à l'avenir de l'intrigue et de la cabale dans les étoiles, et qu'elles ne tendent pas à désigner les plus dignes du plaisir Natanter, j'avais l'honneur de représenter en soi la nécessité de prendre l'modèle dans ... ou de donner l'étoile et de ne pas faire, par conséquent de nomination, ou de choisir dans les sujets qui ne sont pas du nombre des trois, si dans lequel il n'y en a pas qui aient donné des preuves de mérite, pour les travaux académiques. Que les ... jugent

quel honneur cela doit pour l'académie ! qu'ils veuillent donc à prendre
des mesures convenables pour éviter cette humiliation, s'ils ont de l'âme,
ils ~~refuseront voix et vote~~. »

Cinitiq
Bibliothèque

Cet affront le prudent Serres fut pour inserer pour ~~cette~~ fois infligé à
l'académie, l'élection du 11 janvier fut approuvée ; Costa avait réuni la
majorité des suffrages, il fut nommé Correspondant ; Chopinet qui était
dans les rangs, n'eut pas une seule voix.

Vers la fin de l'année les élections renfermaient pour plus bientôt :
La majorité des suffrages, pour une place de Correspondant,
sur Piet ; Chopinet n'eut qu'une voix ! pour une place d'adjoint
lui fut Duchesneau fils qui l'obtint, il eut 27 voix ; Delaunay
eut 15 ; toutefois une seconde place ayant été du vacant,
Delaunay fut nommé.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

// J'ai déjà dit que les élections pour les places d'aliénistes étrangers
avaient presque toujours porté sur des grandes célébrités :

Autrement, il fut remarqué, le désir d'adjoindre à l'académie des chirurgiens de toutes textes couronnés avait du nécessaire intérêt des choix quelquefois reprochables; c'était inévitable qu'on voyait fréquemment adjoindre à des architectes, surtout quand ils étaient distingués, ou tout le qui arrivait en 1777 à Brambilla premier chirurgien de la maison impériale d'Autriche.

Brambilla était un chirurgien très ordinaire, les ouvrages qu'il a laissés sont depuis de valeur; né à Davis en 1738, il avait été chirurgien fortuné en Allemagne, et il avait complétement réussi; l'empereur Joseph II avait intérêt le plus grand confiance, et Brambilla fut probablement pour quelque chose dans la petite distinction honorable que l'empereur avait fait pour lui de son voyage à Davis; indépendamment cela fait un chirurgien secondaire, quoi qu'il en soit Brambilla était à Davis en 1777; et l'allocation lui fut transmise dans une lettre à laquelle il répondait; on répondait ordinairement à la chancellerie par quelques mots

de remerciement ; Brambilla, à qui, pourtant, tout Italien qui était
malade était dû ; mais un mois après il envoyait de Vienne le 18 sept. de
même année une lettre très obligeante et dans laquelle il explique pourquoi
il ne peut répondre plus tôt à la longueur.

Nous avons retrouvé cette lettre dans nos archives et j'en
transcrit quelques passages dont j'ai vivement goûté :

« Vous avez trop de sympathie, mon ami, (disait Brambilla) pour
m'avoir pas deviné à mon silence et d'instant à mon embarras,
et à ma confusion, tout ce qui se passait ~~en moi~~, dans mon âme,
en quel ma sensibilité était ~~en tout~~ modèle de la passion que la
grâce que vous, mon frère, était modèle de mon mérite. »

« Et par une suite naturelle du sentiment constant de cette
double vérité que vous avez eu, et ayant tout le loisir
de donner carrière à mon étonnement, je me trouve pas
pas moins dans la même impossibilité de vous exprimer
la vivacité et l'étendue, tout cela était fort ~~ambigu~~ vague, mais

du moins. Cette élection ~~avait en vue~~ le lui a donné quelque avait, permis
à l'admiration de marquer la gratitude envers un souverain qui avait
~~marqué~~ montré pour elle la plus grande estime ; mais les élections des
~~membres résidants continuait de dépendre pour l'influence de quelques-uns,~~
malgré la haute protection de Lamartinière
des ennemis de Louis ~~n'avait pas su marqué de~~ Condorcet ~~refusé de~~ pour
faire arriver Naturin dans le comité, un plat de tourbillon, tant qu'avant
il ~~était~~ ~~était~~ placé en première ligne, mais Lamartinière n'avait pas
obtenu cette faveur une délibération de la majorité, et il n'avait pas
se pressonner cette nomination, si dès lors ~~cette~~ justice à Vicetatin ;
qui répondit vigoureusement à cette marque de mauvais vouloir ; il
demanda la parole en séance publique et déclara qu'en faveur de l'injustice
qui venait de lui être faite, il croyait devoir donner son Brevet ou de la place
d'adjoint, entrer dans la classe des libres. Le Directeur fit droit à
demande, et il ne s'élève en aucun esprit de réclamation,

~~Nous avons montré tout à l'heure Arago obligé de faire~~
~~place à Cortet ; en 1778, il n'est pas plus heureux, il n'obtient que 7 voix~~

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

~~Desault adjoint depuis deux ans mourut par malheur et Dupuis fut nommé.~~

Rabaut Dans le cours de cette même année avait demandé à passer dans la classe des conseillers vétérans, ce qui lui fut accordé par acclamation; il laissait ainsi une place vacante qui fut donnée à Vernaud également par acclamation; Vernaud était accoucheur de la reine Marie Antoinette.

En janvier 1779, une place d'adjoint en vacante, la majorité des suffrages se portait sur Fagier, il avait pour concurrents, Coutouly, Bandelocque, Lamargat et Sellton; cette ~~était~~ un scandale qui déplaisait toute la bonne ville aussi amena-t-il un acte de Vigneul Houstet et Boralin venaient d'être nommés conseillers vétérans; ils laissaient partout deux places vacantes parmi les conseillers ordinaires et il y avait lieu à une double élection.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

L'académie y procéda dans la séance du jeudi 21 X la majorité, toujours tendrée par des passions, plaça Guyemot

en tête de Natier ; viennent Chopart et Desault ! puis après lui
Ma vient le même Pagnon qui l'année précédente avait été préféré
à Lontowly et à Mandelocque ! Cette fois Lamartinière obtient de
faire approuver par le roi, malgré l'avis du jurisconsulte qui avait pour
[illegible] de lettres à l'évêque, mais le procès verbal de la séance du
28 X^bre annonce la confirmation de la vétérance des MM. Hourtet
et Solier ; et contrairement à l'ordre des suffrages la nomination du
Chopart et Desault.

Desault fit remarquer modestes, il déclara qu'il désignait avec douleur
préféré à M. Guyenot, qui avait en la faveur du suffrage et qui
avait de plus à se déterminer à digner la faculté de pétiner.

Le temps d'autrefois amena une bonne pétitation sur de temps
après ; deux places d'adjoints étant devenues vacantes, Lavergne et
Sallatan furent placés en tête de la liste ;

Entre l'Acte de Guymont et de Fraymor n'eut point de conséquences bien graves pour eux ; deux plaideurs contentieux étant mêlés d'abord patents dans le cours de la même année, l'Académie leur accorda de nouveau la plaidoirie d'office et il fut bien les nommer.

Mais le qui y a de singulier est que l'Académie dispensa, si oublieuse de sa dignité quand il s'agissait de ses clients, rendrait très difficile pour les étudiants des alliés requisitoires étrangers ; ainsi dans la séance du 8 novembre 1781, un rapport avait été fait sur une nouvelle communication de Daniel Watts, Avocat du Sénat de Moscou, et Libre par sa nomination de la Faculté de 1771, la conclusion était de nommer allié étranger de l'Académie ; ~~cette conclusion fut rejetée par la majorité~~.

L'année 1784, n'offrit aucun de bien remarquable ; mais l'année 1789 qui vit mourir Lamartinière, il succomba le 17 8bre, était pour l'Académie une perte irréparable ; constant défenseur de ses vrais intérêts, ~~Lamartinière les soutint, toute la vie~~,

Lamartine n'avait jamais pensé, malgré ce qui avait rempli
sa vie littéraire, dès lors l'homme de l'académie royale des Sciences,
encouragé intérieurement et par les travaux contraires aux progrès
de l'art chirurgicale.

Andouillé, déjà depuis de longues années, nommé en Suède, fut
appelé à le remplacer ; c'était un homme animé d'intentions pures,
mais dépourvu de fermeté ; témoin de la crise de la royauté, il ne
hésitait pas même de céder à pression.

Rossi dut ~~[illegible]~~ écrire à Andouillé une lettre de félicitations
au nom de l'académie ; nous avons, sous les yeux d'Andouillé, il lui
hommage rendu à Lamartine ; il n'avait rien tant à leur, [illegible],
pour la gloire et l'honneur de la patrie, que ce qui a trait, [illegible],
ne l'obligé d'entendre de notre langue, pour qu'il respectât
son exemple ?

Le débat de l'académie, en matière d'élections, dans Andouillé fut
vif, nourri ; il est vrai qu'il s'agissait d'allier Amagier.

elle en nomma deux dans la séance du 20 novembre 1783 :
John Hunter et Alexander Monro.

~~Je l'ai déjà parlé de ce dernier à l'occasion de son père, il professait~~ ~~à la fois la médecine et l'anatomie à l'université d'Edimbourg~~ ; lorsque l'académie le mit au nombre de ses associés il venait de publier un traité de la structure et des fonctions du système nerveux, mais ce n'est que quatre ans après qu'il fit paraître un traité, ou plutôt une monographie du bonnet ménisque.

L'acquisition de John Hunter était bien autrement importante, John Hunter avait alors 55 ans ; il avait déjà publié un grand nombre de traités, la plupart d'anatomie et de physiologie, et il devait encore en publier un grand nombre dans les 10 années qui lui restaient encore à vivre.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

L'académie procéda à son élection en quelque sorte provisoire
mais à l'unanimité ; il est provisoire car elle y mit une condition,
c'est que John Hunter ferait une demande officielle, tels sont les
termes du procès verbal. Mais l'autorité ne tint pas deux fois. S'arrêta
devant cette rédiction formelle ; la double nomination de John
Hunter et d'Abraham Monro fut immédiatement et définitivement approuvée.

Nous avons donc pour les deux titres de remplacement adressés
par nos savants alliés à l'académie ; celle de Monro est en anglais,
celle de Hunter en français ; les premières ne sont pas toutes entièrement
convenables ; celles de Hunter de même mérite, sont tout vrai,
mal traduites qu'il, ne fait que signer ; mais si on peut bien
tenir compte des incorrections, des impropriétés de langage
on y retrouve un homme à grandes et originales idées.
~~On sait que~~ John Hunter ne sut pas écrire, même dans
son propre langage ; il a fallu que ses idées se fissent jour, pour

ainsi dire, à travers toutes les obscurités et les intolérances de son langage, cette tête qui en avait tant de nouvelles et de nouveautés : Sa lettre commence par quelques compliments à l'Académie qui venait de perdre, dit-il, en lui un protecteur depuis sa fondation, que du nom d'un mérite éminent de l'homme, ajoutait-il, qui n'était pas seulement celui des bornes de la science, mais encore répandu dans toute l'étendue de l'art important de l'expérience, etc. »

C'était un effet non de grande modestie de l'académicien, de déclarer qu'il avait ainsi renié et abandonné la méthode expérimentale ; et d'avoir constamment demandé des observations, si non des expériences, du moins des observations.

C'était là l'esprit de nos institutions, et plusieurs articles de nos réglements en faisaient une obligation ; l'amortissement n'avait lieu de les appeler à des collègues ; mais l'amortissement

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

son successeur était plus honnête à conserver les mêmes titres ; loin d'imiter Lamartinière qui du moins n'avait jamais rétrogradé à dire à l'académie ce qu'il pensait et de l'inventer à la plupart des membres, de dénoncer les dons, et de supprimer des stations, Andouille était à peine capable à Rome ce qu'il pensait à Lugit.

Il avait un second dans Fontaneau, celui-ci en 1784, venait d'être nommé premier chirurgien du roi en Provence ; il en informa l'académie par une lettre datée du 9 février, il en appelait aux bons sentiments des confrères ; il jugeait les mérites, disait-il, en conséquence de tout ce qui avait à l'illustration de l'académie."

Mais l'avenir devait bientôt mettre à recours titre du survivant de Fontaneau, en sorte que lorsque la constitution en supprimant la corporation allait mettre fin à cette dignité chirurgicale,

Je reprends la correspondance d'Andouillé, vers la fin de 1786,
il était mal à l'aise pour d'une affaire assez délicate.
J'ai déjà eu occasion de montrer quelques membres de l'Académie des Sciences
n'étaient point doués d'une grande aptitude aux sciences ; il n'était
plutôt que rien ne rejoint jamais à l'Académie, soit par indolence
naturelle, ou indifférence pour la science, ou crainte de exprimer ou
abus impromptu obéir aux prescriptions du règlement. Il était parfois
arrivé que nous avait de lui lamentables impétrables, rien n'est
pourvu à leur complètement ; mais en revanche quels relevés
à titre matériel intérieur que pour des particularités qui nous
pas à connaître ; toutefois il n'en était pas de même
il s'agissait d'une des mêmes de l'art, de Desault déjà avec
à une grande intégrité de réputation pour l'enseignement clinique
qu'il avait fondé à l'Hôtel Dieu. Desault négligeait donc
complètement l'Académie, impatient de tracasseries, n'supportant difficilement

l'égalité académique, il avait transporté beyond la Dévinée dans
son amphithéâtre; l'académie en avait été profondément peinée;
Desault n'était point un de ces praticiens avides d'argent, qui
croient perdre une heure d'un temps où l'on peut au moins
leur client, il venait d'abord mettre pour dimanche au milieu
du collège; l'ambition, le désir de domination avait chez l'éloigné
Desault de l'académie. Lassus qui ne le contrariait guère,
avait fait une motion, l'était de faire parler Desault dans la
salle des conseillers pétitionnaires puis qu'il venait à tomber devoir
d'académicien.

Les choses en étaient là quand le 18 X^bre, on doit avoir reçu
ici à Lons le Saulnier terrible dimanche:

« La motion de Mr Lassus pour la pétition de Mr Desault,
ne me paraît pas déplacée; vous savez ce que j'ai fait pour
le ramener à l'académie; je n'ai pas réussi;

il faut le mettre dans tout son tort vis à vis de la compagnie. On doit le prévenir sur les dispositions où elle est à son égard, et tâcher de les déterminer à se présenter à une séance pour exposer à la compagnie les raisons qui le privent malheureusement d'assister aux séances ..... Si doutant du succès de cette négociation, au moins le procédé sera honnête de la part de la compagnie, elle délibérera en sûreté sur le parti qu'elle aura prendre, mais elle ne doit pas le prendre."

On écrivit un effet à Desault, mais il ne vint pas, il répondit par écrit ; sa réponse fut lue dans la séance du 24 X^bre, il déclarait qu'il n'accepterait pas la place de Conseiller honoraire, qu'il préférait rentrer dans la classe des libres, tout à dire, le plus approchant à l'académie que lui commandait son mérite chirurgicale de Paris. C'était une accusation indirecte envers la compagnie ; on délibéra sur cette lettre cérémonieuse,

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE PARIS

il fut décidé que M. le Directeur, (c'était Brandon,) écrirait à M. Desault pour l'engager à être aussi assidu qu'il le pourrait aux séances de l'académie et à contribuer à entretenir par la communication de ses observations et de ses lumières, quand il n'adhérait pas à leur avis, et d'intéressant à le qui demandait pour le titre. »

Ainsi Anelle était obligé de composer avec Desault, et malentendus aurait montré plus de fermeté, mais Anelle, ~~étant timoré~~, se contentait de gémir intérieurement.

« Je m'abstiens, disait-il, dans la même lettre, ~~de toute opinion~~ devant celle de l'académie, je me contente de blâmer ~~mes~~ dans mon intérieur, et que vous devez partager avec moi; un ancien attachement à l'honneur, une ~~vétusté~~ de ma part pour le corps, m'impose le silence ~~et~~ ~~tout~~ aussi lorsque je vous conseille d'agir. » « Je suis toujours, Anelle, »

Je hésite, le n'était pas aussi que Lamartinière montrait son attachement pour l'académie, le n'était point par le silence qu'il a remittait les mauvais choix d'autres élections, l'était en s'élevant contre les Mandatés, l'était en réprimandant, en menaçant l'académie; ce quelquefois infaillant annulait les mêmes élections, mais il faut le dire, pour la justification d'Andouille, lutemps, commentaient singulièrement à étranger; on était en 1787, déjà un vent de liberté et d'indépendance, ou plutôt d'indiscipline soufflait sur l'académie et nous verrons que bientôt on en viendra à trouver que le président perpétuel de l'académie était lui-même un despote en intérêt.

Dirons cependant que les listes de présentation en 1788 et 1789 avait plutôt mauvaises que d'autres dans les dernières années; Lauvergeat était inscrit en tête d'une d'elles, et nous y voyons figurer du nom ceux nous bien connus, comme d'ant, Dubois, de Chillaye, Duval, Gauthier de Lantry etc.,"

Andouillé cependant n'était incorrigible qu'avec une grande timidité ; même pour un dieu de bien ! il veut toujours qu'on diffère ; dans l'une de ses lettres, il rappelle le dernier d'Alembert, voici avis bonne opinion dit-il à Doria, d'Alembert et de Mr de Condorcet, c'est-à l'académie les encourager, et ils parviendront à l'adjonction. »

Mais c'est surtout quand on fut en pleine révolution, que le pauvre Andouillé se trouva embarrassé de son double titre de premier chirurgien du roi, et de président de l'académie royale de chirurgie.

J'ai sous les yeux deux lettres écrites par lui, d'une extrême rareté, à septembre 1792, après les massacres du prisons, et pendant que son royal client était détenu au temple.

Gabro fort effrayé lui-même ne voulait plus être vice-président de l'académie, les fonctions d'officier s'avaient plus rien d'attrayant, on les fuyait ; Gabro prétextait son grand âge et ses infirmités,

il ajoutait que son successeur serait plus capable que lui de remplir cette place, mais qu'il entrait son honneur pour l'attachement qu'il portait à sa confrérie. »

Quant à Andouille, il termine sa lettre officielle en disant que l'académie pourra, quand elle le jugera à propos, procéder suivant l'usage à l'élection d'un vice-directeur ; je vois que l'académie y procéda suivant l'usage, mais je vois aussi que dans sa réponse Andouille eut bien dévoyer singulièrement à l'usage ; il commence bien par dire, suivant la coutume ; « j'ai reçu l'extrait du registre des délibérations de l'académie concernant l'élection d'un vice-directeur etc », mais au lieu ~~de dire~~ d'ajouter : « Mr Chopart ayant obtenu la majorité des suffrages le roi a confirmé sa nomination », il dit : Mr Chopart ayant la majorité le pouvoir exécutif confirmera cette élection ; confirmera, dit-il, car le ministre était occupé pour le moment d'assurer

bien autrement importantes que celles qui concernaient une élection, académique ; et d'ailleurs, il attendait une insurrection ; l'ajournement du 10 août n'avait en effet ramené les girondins au pouvoir que pour un moment, les journées de Septembre allaient faire sortir Roland du ministère.

Avant de terminer ce qui concerne le premier ministère du roi, on dira comme le président de l'académie fit devant peut être, pour montrer quelles ~~durent~~ étaient alors ses anxiétés, cette une dernière lettre écrite par un membre de l'académie, par Coquard, et dans laquelle il osait qu'Andouille craignant pour sa vie dispotique, se retirait aux statuts de l'académie, comme l'homme qui se noye s'attache aux branches du saule ; mais comme cette prière, ainsi qu'une autre écrite par Evrat, se rattache à une affaire plus importante et plus générale, tout à fait, aux troubles qui agitèrent si vivement l'académie en 1790 je me réserve d'en parler plus amplement à cette occasion.

MUSÉE NATIONAL DE LA CHASSE N°

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ces troubles devant le dernier épisode dont j'avais à parler dans cette partie de mon ouvrage, leur récit offrirait peut-être quelque intérêt, à raison des personnages qui y prirent part et du principe qu'on voulait faire prévaloir.

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

C'était en quelque sorte une répétition, mais bien augmentée, de ce qui n'avait été qu'essayé en 1781, alors que les maîtres chirurgiens de Paris, s'étant coalisés, légalisés, et avaient rédigé cette pétition dont j'ai parlé, pétition dans laquelle ils demandaient que les maîtres en chirurgie de Paris pussent tous passer par le comité d'examinateurs et alors par voie d'élection; d'autant que les places de MM. les conseillers devaient être, pour les bons chirurgiens, déclarées mouvables et accessibles à tous; ~~mais~~ nous avons dit aussi par quel acte d'autorité le ministère d'Argenson avait réprimé toutes les prétentions; mais en 1790, les choses allaient se passer tout différemment; ~~et dans~~ l'autorité royale avait perdu tout son

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE